

Savoie FO

bulletin d'information de l'union départementale des syndicats Force Ouvrière de Savoie



n° 145
Dépot légal
mars 2020



Sommaire

1,50 €



Les Blés d'Or reste
Public
p. 4



Grève des saisonniers
p. 6

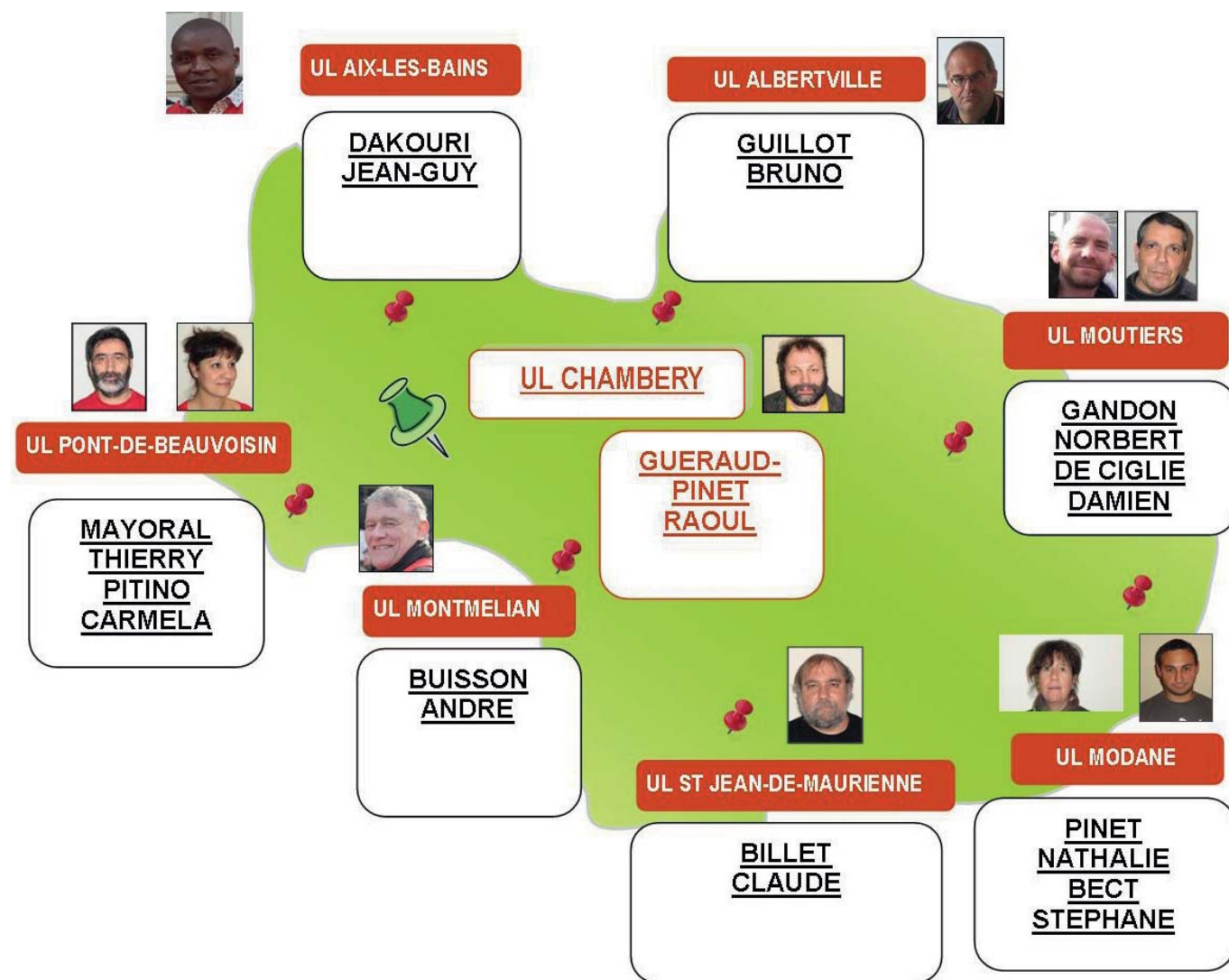


COVID 19, Tous dehors!
p. 12

FO Savoie - informations pratiques - agenda

Réunions des Unions Locales : Mars 2020

Merci de bien vouloir noter les dates des prochaines réunions



PERMANENCES JURIDIQUES



sur rendez-vous :
04 79 69 81 46

Savoie FO N° 145 - prix 1,50 € abonnement 3,50 €

Ont participé à la rédaction à l'illustration et à la relecture de ce numéro :

Laurence D'Introno
Pierre Didio
Joëlle Ferretti
Pierre-Louis Ferretti
Christian Florentin
Renée Laurent
Anne Laure Baillet



Photos droits réservés : FO, UD FO Savoie, pixabay.com (libre de droits)
Les codes barres ont été créés avec le site www.unitag.io/fr/qrcode

Préambule

Pierre Didio
secrétaire général UDFO Savoie

Mes camarades,

Le gouvernement, sous prétexte d'égalité de traitement veut nous imposer sa retraite par point. Il veut nous imposer, à nous et les générations futures, un nouveau calcul des retraites dont le seul objectif et de faire des économies sur le dos des travailleurs devenu vieux, et fatigué.

Ne nous laissons pas enfumer par les choix de ce gouvernement et encore moins par ses annonces qui tente à déminer le terrain.

Il y a un an, on nous expliquait...

Qu'il n'y aurait aucun problème financier sur les retraites.

Il y a six mois...un petit problème.

Et Là, au moment où il a une mobilisation des salariés pour défendre leurs retraites, d'un seul coup, c'est la catastrophe financière. On nous annonce entre 8 et 17 milliards de déficit...

Un vrai RATEAU.

Alors, Il paraît que notre système est l'un des plus redistributif d'Europe... Et bien temps mieux. C'est aux autres pays de s'aligner sur nos systèmes, et non le contraire.

Malgré ce constat la retraite moyenne en France n'est que de 1490 euros en moyenne et d'à peine plus de 1000 euros pour les femmes. 40% d'écart au détriment de celles qui nous mettent au monde.

Macron nous explique que les femmes seront mieux traitées par cette retraite par point. Alors, je ne vois pas comment on peut régler les effets si on ne s'attaque pas aux causes. Les causes se sont le travail à temps partiel subit beaucoup plus par les femmes. C'est le congé parental pour lequel il n'y a pas de cotisation, se sont les écarts de salaires aux mêmes postes. C'est à cela, qu'il faut qu'on s'attaque.

Le Président Macron montre du doigt les régimes spéciaux et les fonctionnaires comme des nanties. Ne nous méprenons pas !.....Ce sont des prétextés.

Mes camarades du privé le savent. Dans certaines entreprises nous avons obtenu le 13ème mois, dans d'autres une prime de vacance. Faudrait-il leurs supprimer puisque nous ne l'avons pas obtenu nous-même ?

Les régimes spéciaux ont une histoire. Ils ont obtenu dans leur secteur d'activités ce que le plus grand nombre n'a jamais pu contracter ailleurs.

Alors faudrait-il que l'on tonde tout le monde au motif que je n'ai plus de cheveux ?

En fait, les régimes spéciaux ne représentent que 2% du montant total des retraites. Et on veut remettre en cause 98% du système ! On nous enfume !

Pour le privé, en tenant compte de la moyenne des 25 meilleures années on écarte les 17 pourries, celles où nous avons traversé les épreuves de la vie.

Pour le public en tenant compte de 75% de l'indice brut des 6 derniers mois...On minore l'impact des faibles salaires, lier entre autres au gel du point d'indice et des primes dont on ne tient pratiquement pas compte. Et encore, lorsqu'elles existent.

Comment, le gouvernement, peut-il nous faire croire qu'un système qui prend en compte toute la carrière... va maintenir le niveau de nos retraites ?

D'autant plus qu'il annonce qu'il veut bloquer le montant versé des retraites à 14% du Produit Intérieur Brut.

Si la dimension du gâteau est fixe et que le nombre de retraité augmente, la part de chacun ne peut que se réduire.

Mais en réalité je vous le dis :

Il n'y a aucun problème de financement des retraites et aucune urgence à la réforme ! Et je vous le prouve !

Est-ce que vous savez que nos systèmes de retraites ont des réserves ?

71 milliards d'euros pour la caisse des salariés du privé (Agirc-Arrco)

24 Milliards pour celle des professions libérales

5 milliards pour La réserve de la Banque de France

17 Milliards pour celle des indépendants (RCI)

8 milliards pour celle des contractuels de la fonction publique (Ircantec)

36 milliards dans les fonds de réserve des retraites.

Soit, fin 2017, un pactole total sur lequel le gouvernement veut faire main basse, de ... 161 milliards €



Le 16 mars 2019 le solde des cotisations perçues et des pensions versées s'établissait à 2 Milliards d'Euros de déficit. En d'autres termes nous avons devant nous 80 ans pour décider de l'avenir de nos retraites.

Mais je vous l'ai dit, Il n'y a aucun problème de financement.

En 1996 avait été mise en place une caisse d'amortissement de la dette sociale, par la CSG et la CRDS, qui à génère 24 milliards par ans et cela jusqu'en 2024. Cela veut dire qu'à partir de 2025 nous aurons 24 milliards de cotisations disponibles qui effacerons les pires prédictions du Conseil d'Orientation des Retraites.

Mes Camarades il n'y a pas de problème de financement des retraites.

Il y juste un gouvernement qui veut diriger par la verticalité de ses décisions et faire crever son peuple.

Aujourd'hui dans la rue et demain on continu, oui on continu, jusqu'à ce que le gouvernement recule.

Mais les militants des syndicats ne peuvent assumer seules la mobilisation, tous les travailleurs ont le devoir de nous rejoindre, avec ce régime "universel" nous serons TOUS PERDANTS.

Oui a plus de justice sociale et Non au régime unique par point.

Les Blés d'Or, c'est gagné



Malgré la position des élus de l'opposition de Barberaz qui souhaitent par tous moyens retarder le transfert de l'EHPAD au CCAS de la ville de Barberaz, l'établissement « les blés d'Or » de Saint-Baldoph est confié, par le préfet, à la commune.

Si les salariés qui craignaient que l'établissement ne soit privatisé sont rassurés, il est évident que la décision ne fait pas l'unanimité parmi les élus barberaziens. Sept conseillers d'opposition de Barberaz ont déposé un recours auprès de la préfecture pour faire retarder le transfert de l'établissement d'accueil. Ils accusent David Dubonnet, le maire (Divers droite) de Barberaz, de ne pas avoir transmis les informations nécessaires à l'ensemble des conseillers.

En réponse à ces tergiversations FO a multiplié les débrayages au mois d'octobre. Les opposants, on aussi tenté de peser sur la décision du Préfet pour retarder la décision. Pourtant toutes les informations

nécessaires au transfert ont été transmises au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Barberaz où l'opposition est représentée. Le Sivu, ainsi que le CCAS, qui sont les acteurs du dossier, avaient voté ce transfert. Il n'y a jamais eu d'inquiétudes financières, cela fait 30 ans que cet Ehpac va bien. Pourquoi, tout d'un coup, cela changerait ? On ne peut pas exclure qu'en cette période d'élection municipale l'opposition est dans une démarche électoraliste qui va à l'encontre de l'intérêt général. Laurence D'INTRONO, Secrétaire générale du GD Savoie s'insurge : « Pendant deux ans, les maires des cinq communes concernées par l'ancien Sivu n'ont pas été capables de se mettre d'accord pour sauver ce service public ».

Mais le recours ne nous inquiète nullement. « Vu les délais administratifs pour traiter la demande des opposants, je pense que le combat est gagné ». Nous sommes satisfaits de cette victoire, arrachée après de très

nombreuses actions, parfois dans l'indifférence des élus.

Les seuls qui nous ont soutenus sont les résidents, les familles, le centre de gestion de la fonction publique territoriale, la Ville et la direction de l'Ehpac.



Laurence D'Introno

A photograph of Damien Seguin, a man with a beard and a red sailing jacket, smiling and holding a sail on a boat. The background shows the sea and a clear sky. The photo is framed by a red border.

**SANTÉ
PRÉVOYANCE
ÉPARGNE
SERVICES FINANCIERS
RETRAITE**

Damien SEGUIN,
skipper du bateau
Groupe APICIL,
1^{er} navigateur en
situation de handicap
au départ du
Vendée Globe 2020

 @groupeapicilsports
#GoDamien

**SE SAVOIR
ENTOURÉ,
ÇA PERMET DE
SE DÉPASSER**

Nous nous engageons au quotidien à vous accompagner dans vos projets.
Car nous savons que se savoir bien entouré est nécessaire pour avancer.
Et ça change la vie !

Protéger et servir depuis 80 ans

groupe-apicil.com

 **GROUPE
APICIL**

APICIL Gestion - Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, enregistrée sous le n° SIREN 417 591 971, ayant son siège social au 38 rue François Peissel 69300 Caluire et Cuirey.
GRESHAM Banque - Société anonyme au capital de 8 997 634 € immatriculée au RCS de Paris sous le n° 341 911 576, établissement de Crédit N°14.120, dont le siège social est situé 20 rue de la Baume - 10020 - 75383 Paris CEDEX 08. **APICIL Asset Management** - Société anonyme au capital de 8 058 100 € enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 343 104 949, agréée en qualité de Société de Gestion de Portefeuilles par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP98038, et dont le siège social est situé 20 rue de la Baume, 75008 Paris. Communication non contractuelle à caractère publicitaire - IN19/FCR0030 - 05/2019. Photo : @Ronan Gladu

FO Syndicat des remontés Mécaniques



FO a appelé à une journée de mobilisation, samedi 28 mars, sur les routes des stations. Concernant la réforme de l'assurance chômage. Nous demandons une dérogation pour les saisonniers.

Lundi et mardi, Pierre Didio et Stéphane Renaud, respectivement secrétaire général des UD FO de Savoie et Haute-Savoie ont accueilli les délégués des remontées mécaniques et domaines skiables de tous les massifs de France.

Ces deux journées de rencontres, à Chambéry, ont été animées par Éric Becker, secrétaire fédéral FO transports et logistique en charge du secteur des remontées mécaniques et domaines skiables, ainsi que Patrice Clos, secrétaire général de la fédération FO des transports et de la logistique.

Ce lundi, les rencontres se sont essentiellement focalisées sur la mise en application de la réforme de l'assurance

chômage et ses répercussions sur les saisonniers. Ces nouvelles règles d'attribution et de calcul du chômage vont notamment concerner les quelque 17 000 salariés des remontées mécaniques et domaines skiables de France.

Au 1er avril, le régime chômage évolue et va infliger, de facto, une diminution des allocations pouvant conduire au seuil de pauvreté. Nous avons évoqué une réunion avec Antoine Foucher, directeur de cabinet de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. Lors de cette réunion, nous avons mis l'accent sur la paupérisation que va occasionner cette réforme, réduisant de 20 % minimum et pouvant aller à 50 %, le montant de l'allocation des saisonniers.

Le secrétaire fédéral FO transport et logistique a mis en avant la quasi-impossibilité de combler les intersaisons autrement que par des périodes chômées dans un contexte actuel de fort raccourcissement des saisons et de durée des contrats.

La seule proposition faite par l'exécutif est de mettre en place des formations dédiées proposant aux saisonniers des modules de formation correspondants aux métiers en tension par bassin d'emploi.

Rien ne nous permettant d'envisager que ces emplois existent sur les territoires de montagne, nous ne pouvons que rejeter une proposition en inadéquation totale avec la réalité.

Constatant un désintéressement complet du sort et du devenir des salariés saisonniers dans les mois et les années à venir, FO appelle à une journée de mobilisation nationale le samedi 28 mars sur les routes des stations.

Une vingtaine de représentants syndicaux différents a participé aux rencontres organisées par le syndicat.

FO Syndicat des remontés Mécaniques



Manifestation

Retraite par point, on en veut point!



Après 9 manifestations nationales interprofessionnelles et plus de 20 dans le département de la Savoie, notre détermination à faire échouer le projet du gouvernement reste intact.

Pas de bidouillage, Nous demandons le retrait. Jamais nous n'accepterons, pour nous même et les générations futures une telle calamité. Alors que la grosse majorité des travailleurs refusent cette contre-réforme, le gouvernement s'entête à porter un projet qui conduirait à baisser nos retraites de 30% en moyenne.

Pire encore, nous découvrons que ce

projet s'appuie sur une projection qui réduira de 14% à 12 % du PIB le montant des retraites versées. A présent c'est sur...Même les retraites actuelles subiront une baisse de leurs retraites. Les parts du gâteau se réduiront.

Jamais, non jamais les travailleurs ne pourront accepter la retraite des morts du président Macron.

22 000 amendements ont été déposés au parlement contre ce projet indigne pour la population travailleuses et créatrice des richesses de ce pays.

Il n'est nul doute que ces

amendements feront transparaître l'absurdité de ce projet et finiront par mobiliser l'ensemble de la population pour nous rejoindre. C'est ainsi que nous ferons reculer ce gouvernement.

En tout cas le projet de régime par point fait l'unanimité au près des économistes de tout bord, qu'il soit Marxiste ou Néolibéraux. Tous s'accordent, à dire que ce projet est « Absurde », « inutile », « dangereux », « mal préparé », bref une « hérésie ».

Manifestation

Retraite par point, on en veut point!



Le conseil d'état précise que le texte n'est juridiquement pas garanti et que les projections sont extrêmement floues.

Les organisations syndicales ont des vraies propositions qui garantiront la

pérennité de nos 42 régimes. Aujourd'hui le monde du travail est en ébullition, il est temps, Monsieur le Président, de retirer le couvercle de la marmite. Il est temps de retirer ce projet d'entendre les organisations syndicales.

Nous ne lâcherons le fruit de nos cotisations, nous ne lâcherons pas ce qui est à nous.
La retraite à point....On en veut points !

UNION DEPARTEMENTALE DE SAVOIE

INDEMNISATION CHOMAGE, les saisonniers seront les laissés pour compte.

La nouvelle reforme de l'indemnisation chômage porte sur 2 mesures :

La première, applicable des le 1er novembre 2019, concerne les critères d'ouverture des droits.



Au 1^{er} novembre 2019,
pour bénéficier de
l'assurance chômage,

il faut avoir travaillé au moins :

6 mois soit 130 jours travaillés
ou 910 heures

sur une période de référence de :

24 mois pour les personnes de
moins de 53 ans

36 mois pour les personnes
de 53 ans et +

Pour recharger ses droits, un demandeur d'emploi
doit avoir travaillé au moins :

6 mois sur l'ensemble de sa
période d'indemnisation

La seconde, applicable des le 1er Avril 2020,
Concerne le montant de l'indemnisation.

AVANT le 1er AVRIL

Tous les Salaires Perçus depuis les 12 derniers mois
(primes comprises) ÷ nombre de jours travaillés
payés. Pour un salaire brut moyen de 2000 euros

Indemnité: 1184 euros

APRES le 1er AVRIL

Tous les Salaires Perçus depuis les 24 derniers mois
(primes comprises) ÷ Nb de jours calendaires.

Pour un salaire brut moyen de 2000 euros:

Indemnité: 877 euros

-307 Euros

AVANT

Il fallait avoir travaillé **4 mois**
au cours des **28 derniers mois**
pour bénéficier d'une allocation.

APRÈS

Il faudra avoir travaillé **6 mois**
au cours des **24 derniers mois.**
La durée d'indemnisation
sera d'au **moins 6 mois**

Les Saisons sont ainsi faites.

La neige ne tombe que 4 mois par an en Savoie. L'été ne dure que 4 mois e France

Cette mesure est inacceptable pour ces travailleurs précaires qui n'on juste
besoin que d'un petit coup de pouce pour joindre les 2 bouts.

Les saisonniers représentent 36 000 salariés en Savoie,
et ils sont plus de 1 Million en France.

Force Ouvrière a rencontré le chef de cabinet du Ministère du Travail, Mardi 28 Janvier 2020, pour demander une mesure déro-
gatoire pour les saisonniers. Le chef de cabinet s'est révélé très sensible à nos arguments et nous a assuré de vouloir trouver
une solution qu'il nous présentera dès la semaine prochaine.

En attendant les prévis de grève sur l'ensemble des stations sont prêts pour le 15 février 2020.

NOUS SOMMES UN LIEN ENTRE 3 MILLIONS D'ADHÉRENTS.



AÉSIO, c'est le regroupement des mutuelles ADRÉA, APRÉVA et EOVI MCD pour tisser **un lien encore plus solide entre nos adhérents et nous.**

aesio.fr

GROUPE MUTUALISTE D'ASSURANCES DE PERSONNES / SANTÉ - PRÉVOYANCE



Groupe AÉSIO, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Livre I du code de la Mutualité. Immatriculée sous le n° 821 965 241
Siège social : 25 place de la Madeleine - 75008 PARIS - Enregistrée à l'ORIAS en tant que mandataire d'assurance sous le n° 16006968.
Informations disponibles sur www.orias.fr. Crédit photo Alexis Raimbault. Document non contractuel à caractère publicitaire. Réf. 20-172-001



Merci de compléter cette fiche pour
tout nouvel adhérent

BULLETIN D'ADHESION

A retourner à : UD FO SAVOIE—BP 50423—73004 CHAMBERY CEDEX ☎ 04.79.69.24.87 Fax : 04.79.69.81.40

Mr ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Nom : Prénom :
Adresse personnelle :
Code postal : Ville :
☎ personnel Mail :@.....

COVID 19, LES SAISONNIERS TOUS DEHORS

Il est midi ce mardi 17 mars 2020. La France entre en confinement, ainsi que l'a annoncé le président de la République la veille, une décision sans précédent en temps de paix.

Plusieurs pays européens avaient déjà franchi le pas, d'autres suivent.

Si on ignore encore quand on sortira de ce tunnel, les grandes thématiques sont déjà présentes : le papier de dérogation fait son apparition, les

villes sont désertes, mais certains sont tout de même astreints au travail. Et le soir à 20h, on applaudit les soignants depuis les balcons.

"La France est à l'arrêt". Ce sont des scènes que l'on a déjà vues en provenance de Chine ou même d'Italie, entrée en confinement huit jours plus tôt. Les villes sont médusées, désertes en plein jour.

Les premières questions sont déjà là, qui vont tarauder l'opinion

pendant les 55 jours de confinement : est-ce que tout le monde joue le jeu ? Est-ce que la police contrôle vraiment ?

Et surtout, quel est le sort de ceux, postiers ou livreurs par exemple, qui doivent malgré tout travailler pour la bonne marche des "commerces essentiels" ?

Ceux que l'on surnomme déjà "les premiers de corvée" comme de nouveaux héros face à l'épidémie.

TIGNES Un employeur basé au Danemark refuse de mettre en place le dispositif d'aide

La galère de saisonniers pour toucher le chômage partiel

Une quinzaine d'employés d'une brasserie tignarde ont reçu un mail pour rompre leur contrat au lieu des mesures de chômage partiel. Ils n'entendent pas se laisser faire.

Au bout du fil, Pierre Didio, responsable départemental de Force ouvrière, s'agace : « Je reçois des dizaines d'appels de saisonniers depuis le début du confinement. Ils sont inquiets à propos du chômage partiel et certains sont même dans des situations délicates à cause d'employeurs étrangers qui ne respectent pas les mesures du gouvernement français. »

Le délégué syndical évoque le cas d'une brasserie tignarde dont le siège est au Danemark et qui demande à une quinzaine d'employés de signer une lettre de rupture anticipée de CDD. Le document aurait été transmis au cours d'une réunion, « sauf que cette réunion n'a jamais eu lieu, nous l'avons reçu par mail le mardi 17 mars, alors qu'on était sur place pour ranger et nettoyer. On a refusé de signer », explique Bernard*, salarié dans l'établissement.

Un recours aux prud'hommes ?

Pour justifier cette rupture de contrat, les patrons de la brasserie évoquent "un cas de force majeure" lié au Co-



Le front de neige est désert depuis le confinement, comme ce jeudi. Photo webcam Tignes

vid-19. Pierre Didio juge ce prétexte absurde : « Le gouvernement s'est engagé à prendre en charge 100 % des indemnités versées aux salariés. L'entreprise n'aurait rien à déboursier si elle décidait de mettre en place les mesures de chômage partiel et de prolonger les contrats jusqu'au 15 avril. Je les ai donc appelés pour leur expliquer la situation mais l'entretien s'est très mal passé. La personne que j'ai eue au téléphone m'a raccroché au

nez. On en est là. Ils préféreraient prendre le risque de payer de leur poche si les employés saisissent les prud'hommes. »

Priés de quitter leur logement

Autre problème : la plupart des saisonniers ont un logement de fonction prévu dans leur contrat. Or, plus de contrat, plus de logement : « On ne bouge pas, on n'a pas le droit à cause du confinement. Sauf que

l'employeur nous demande de participer financièrement au frais ou de libérer les appartements. Mais on ne gagne plus un sou ! » s'exclame William, cuisinier dans l'établissement. Il reprend : « Et je ne vous parle pas des heures supplémentaires. Je dois en avoir cumulé une centaine depuis le début de la saison. Est-ce qu'il faut s'asseoir aussi sur cet argent ? » « On l'a d'autant plus en travers de la gorge que tous les autres commerces de la

station ont joué le jeu, abonde Bernard. Le plus dur, c'est de ne pas avoir de personne physique avec qui échanger. »

Pierre Didio précise que cette situation est pour l'instant propre à des contrats dans la restauration : « Aux remontées mécaniques, par exemple, la mise en place du chômage partiel s'est pas trop mal passée. »

Julien LEGRAND

* Les noms des employés ont été changés.

COVID 19, LES SAISONNIERS TOUS DEHORS

Le confinement, est-ce que ça marche ? Dès ce premier jour, on a un œil sur le pays qui nous sert de référence depuis quelques semaines déjà : l'Italie. Les courbes épidémiques de la France semblent calquées, avec une dizaine de jours de retard, sur notre voisin transalpin- qui justement est confiné depuis le 9 mars.

La tension dans les services de réanimations commence à se faire sentir.

Les écoles ont fermé, les enfants sont à la maison, les parents font office d'enseignants.

le gouvernement annonce les mesures de chômage partiel pour les salariés pris en charge à 100% par l'Etat.

Dans cette situation nous avons décidé de fermer l'Union Départementale, tous les appels des salariés en détresse arrivent sur le téléphone du Secrétaire Général de FO Savoie.

Nous sommes au 2/3 de la saison d'hiver dans nos stations savoyardes. Si pour les saisonniers des remontées mécaniques les indemnités chomages sont mises en place assez naturellement, ce n'est pas le cas des hôtels, cafés, restaurants.

Pour ces salariés saisonniers, l'Union Départementale bataille dur avec leurs employeurs. Nous faisons feu de tout bois, avec nos services juridiques pour arriver à nos fins.

Ces salariés ne peuvent pas rester sans ressource et sans logement.

Il est évident que les

TIGNES

Les saisonniers tignards obtiennent gain de cause

Dans notre journal du vendredi 27 mars, nous vous parlions d'une quinzaine de saisonniers d'une brasserie de Tignes dont l'employeur, basé à l'étranger, leur avait soumis une rupture de contrat au lieu de mettre en place les mesures de chômage partiel pour faire face à la fermeture de la station à cause du Covid-19.

Pierre Didio, responsable départemental de Force ouvrière, nous a indiqué que les salariés avaient finalement obtenu gain de cause : « L'employeur a expliqué dans un courrier qu'il s'excusait auprès du personnel concerné. » Les mesures de chômage partiel seront donc appliquées jusqu'à la fin des contrats.

alertes médiatiques, en cette période exceptionnelle nous ont particulièrement aidées pour faire plier et obtempérer les patrons de ces établissements qui ont fini par prendre conscience de la détresse

des salariés qu'ils avaient dans un premier temps tout simplement éjecté.

SAVOIE

Fin de saison anticipée dans les stations : vers l'activité partielle pour les saisonniers

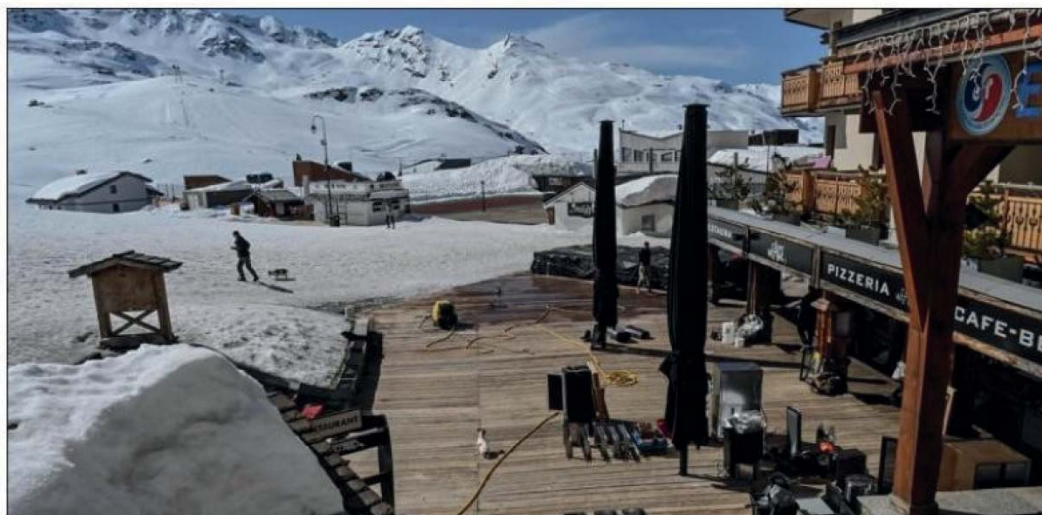


Photo Philippe DESMAZES/AFP

Dans ce climat tendu, c'est la bonne nouvelle reçue ce mardi matin par Eric Becker, secrétaire fédéral FO transports et logistique en charge du secteur des remontées mécaniques. Antoine Fouchet, directeur de cabinet de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, aurait assuré au responsable syndical la garantie de prise en charge en activité partielle ou totale de l'ensemble des saisonniers au-delà des minis ou fins de contrats, jusqu'au 15 avril. Les prolongations seront acceptées par la DIRECCTE. Ainsi l'État prendrait en charge 100 % du salaire, jusqu'à 4 fois et demi le smic avec zéro reste à charge pour les employeurs.

Intervention du Secrétaire général de la Confédération



Madame la ministre Monsieur le Haut-Commissaire,

Tout d'abord nous ne sommes pas surpris par ce que vous venez de nous présenter. Nous avons alerté dès l'origine sur ce que signifiait, selon nous, une réforme globale dite système universel.

Vous rappeliez, au début de votre propos, les ordonnances de 1945. Je tiens pour ma part à rappeler que notre organisation syndicale Force Ouvrière est, depuis les origines, partie prenante des systèmes de protection sociale et, en particulier, des systèmes de retraites. Nous nous estimons aussi légitimes et qualifiés sur l'appréciation que nous pouvons porter sur leurs situations aujourd'hui et sur leurs défauts éventuels et leurs évolutions possibles.

Nous ne mettons pas en cause la façon dont vous avez jusqu'à maintenant conduit la concertation. Vous présentez le système comme devant être « plus simple, plus juste, et pour tous ».

Mais, le premier principal défaut de ce projet est qu'il conduit à la suppression du système existant et des régimes existants. Le Premier ministre lui-même, dans sa déclaration de politique générale, disait que « nous avons aujourd'hui 42 régimes qui assurent globalement un bon niveau de retraite ». Ne serait-ce que pour cette raison et sur l'engagement de notre organisation syndicale, j'estime que nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons accompli et des responsabilités que nous avons prises jusqu'à maintenant.

Le second principal défaut de ce projet de régime universel de retraites est qu'il conduira à une

réforme paramétrique permanente entre les mains des gouvernements demain, et pour l'avenir, et, de fait, à l'éviction de ce à quoi nous sommes attachés : la négociation collective et la pratique contractuelle qui a justement permis, par exemple, au régime complémentaire Agirc-Arrco qui assure une retraite complémentaire, pour une proportion importante de la pension, à 13 millions de salariés aujourd'hui, et qui est en équilibre, avec des réserves d'un montant important.

Vous comprendrez que nous ne pouvons pas approuver et venir négocier notre propre éviction, d'une certaine manière, demain de la protection sociale collective.

Au titre de la réforme paramétrique permanente, il y a cette notion d'âge d'équilibre. Or, vos premiers propos à ce sujet portaient sur l'idée d'un bonus incitatif et l'âge de 63 ans. A peine trois mois plus tard nous sommes à 64 ans. Le président de la République dans son allocution avait évoqué un âge d'équilibre compris entre 63 et 64 ans. Il est d'ores et déjà à son plus haut niveau. C'est donc ce qui nous fait craindre l'atteinte d'un équilibre financier à terme au prix d'un nouveau recul de l'âge de la retraite.

Or, d'ores et déjà de nombreux salariés ne sont plus en activité au moment de l'âge de départ en retraite.

Vous avez évoqué un certain nombre de professions régaliennes, qui continueraient de bénéficier de dispositifs de départ anticipé. Madame la ministre, dans votre secteur ministériel en particulier il y a beaucoup de salariés pour qui 62 ans c'est déjà trop et qui attendent avec impatience de pouvoir, enfin, se reposer après avoir servi les personnes, souvent les plus faibles, malades, personnes âgées dépendantes ou jeunes enfants.

Un troisième défaut majeur de ce projet est qu'il fait porter au système de protection sociale la responsabilité des défaillances des politiques économiques qui n'ont pas réussi jusqu'à maintenant, malheureusement, à réduire la précarité. Vous parlez de la confiance et de la défiance des jeunes vis-à-vis des systèmes de solidarité et de la retraite. Or cette défiance des jeunes s'exerce dès l'entrée dans la vie active.

Ces derniers temps ont été consacrés à l'assurance chômage et à la question des abus de recours au contrats courts à l'embauche. Aujourd'hui, 87 % des embauches sont des embauches en CDD dont

une grande partie sont des CDD de moins d'un jour.

C'est ce qui fait la défiance de la jeunesse dans le système économique et non pas dans le système de retraite a priori. Ce n'est pas le système de retraite qui fait la défiance.

Commençons par assurer un emploi à temps plein, dès l'entrée dans la vie active jusqu'au moment du départ à la retraite, et les conditions de l'équilibre des systèmes de protection sociale dont les retraites seront alors regardées différemment

Une dernière remarque : l'objectif d'un minimum de pension à 85 % du SMIC. J'attire votre attention sur le fait que cet objectif date de 2003. Nous sommes à 83 % aujourd'hui. Il faut s'interroger, là aussi, sur les politiques économiques qui sont mises en oeuvre. Lorsque le gouvernement vient ajouter au SMIC, chaque mois, 100 € par le biais d'une prime d'activité, il reconnaît que le SMIC ne suffit pas pour vivre décemment. Or, demain, les 85 % du SMIC ne tiendront pas compte de la prime d'activité !

Je ne dis pas qu'il n'y a rien à changer et qu'il n'y a pas à améliorer le dispositif ou tenir compte de la question démographique. Mais le fait que l'espérance de vie croisse est aussi le produit du droit à la retraite qui fait qu'on n'est pas obligé de s'épuiser jusqu'au bout au travail.

Mais l'espérance de vie en bonne santé ne progresse pas au même rythme. Elle est aux alentours de 63 ans. Certes, on ne tombe pas gravement malade à 63 ans, mais on rencontre les premiers soucis de santé qui font que selon les cas, selon les professions, selon les métiers, il est très difficile de pouvoir continuer à travailler.

Monsieur le haut-commissaire, Madame la ministre, encore une fois nous ne sommes pas surpris. Nous pouvions examiner la question de l'évolution des régimes de retraite autrement.

Nous tenons à conserver ce que nous avons bâti, à le faire évoluer et non pas le supprimer.



Christian Fioravanti

Un problème de consommation, de logement ?

Sur RDV

04 79 69 24 87
04 79 69 23 40



afof.chambery@free.fr

CHAMBERY—3 rue Ronde

Tous les mardis de 15 h à 17 h
Tous les mercredis de 18 h 30 à 20 h
Tous les vendredis de 10 h à 12 h

Plus proche de chez vous !

AIX LES BAINS—Anciens Thermes

Place Maurice Mollard
Tous les mardis de 14 h à 18 h
☎ 09.84.59.58.01

MONTMELIAN—2 rue du D. Veyrat

1er mercredi du mois de 17 h à 18 h
☎ 06.88.28.57.33

ALBERTVILLE—23 rue des Fleurs

Le 1er lundi du mois de 17 h à 19 h
☎ 04.79.32.78.81

MODANE—31 Rue Jules Ferry

Tous les vendredis de 16 h à 17 h
☎ 04.79.69.24.87

COVID 19

Arnaques liées au Coronavirus

Depuis l'apparition des premiers cas de Coronavirus, l'AFOC enregistre une augmentation des arnaques de la part de sociétés et d'individus malveillants.

L'attention des AFOC est appelée sur certains agissements ou certaines réalités :

- il n'existe pas à ce jour de vaccin, d'aliments, de purificateurs d'air, de lampes, de compléments alimentaires ni d'huiles essentielles... qui protègent ni ne permettent de guérir du Coronavirus.

Dès lors toute présentation de produits (alimentaires ou non) affirmant protéger ou guérir du coronavirus relève de la pratique commerciale trompeuse ;

- les dépistages du Coronavirus sont uniquement effectués par les autorités sanitaires pour confirmer un diagnostic. Toute société ou individu vous proposant un dépistage n'est pas compétent en la matière.

Des sites internet frauduleux cherchent à vendre des médicaments alléguant une efficacité contre le virus ou des médicaments destinés au traitement d'autres maladies (VIH, paludisme...) qui font l'objet de recherches dans le cadre de la lutte contre le virus.

La vente de ces derniers n'est possible que sur prescription médicale et en pharmacie ; acquérir ces médicaments en ligne est illégal et peut vous exposer à des risques graves pour votre santé (effets indésirables voire faux médicaments) ;

- la vente en ligne de paracétamol a été suspendue (voir ci-dessous le lien vers le site de l'ANSM), et que les annonces sur internet proposant ce médicament sont donc frauduleuses ;

- les attestations de déplacement sont faites soit sur l'honneur, soit par l'employeur. Elles sont gratuites. Ne vous laissez pas séduire par des sites qui proposent de vous délivrer des attestations de déplacement contre rémunération, il s'agit d'arnaques. Attention également pour les sites proposant d'éditer une version numérique de cette attestation : vous êtes susceptibles de fournir des données personnelles particulièrement sensibles. De plus, seules les attestations officielles imprimées ou recopiées sur papier libre sont valables ;
- la décontamination des logements privés n'est pas prévue à ce jour par les services de l'État. Les personnes prétextant une décontamination obligatoire n'y sont pas habilitées et cherchent à s'introduire dans votre domicile frauduleusement.

LA DGCCRF MOBILISE CONTRE LES ESCROQUERIES

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a lancé un plan de lutte contre ces agissements. Elle procède à des contrôles de prix sur les gels hydroalcooliques et enquête sur les sites frauduleux pour « traquer les remèdes miracle ou produits dangereux ».

Elle invite tous les consommateurs ayant repéré une fraude à la signaler sur Signal Conso. Un formulaire de déclaration dédié au Covid-19 a été mis en place, afin de dénoncer des prix trop élevés, une vente de masques FFP2 ou chirurgicaux non autorisée ou une arnaque et publicité mensongère.

Attention, comme le précise le service en ligne, « un signalement

ne constitue pas une saisine formelle de la DGCCRF au sens de l'article L. 112-8 du code des relations entre le public et l'administration. Notre plateforme ne propose pas de suivi personnalisé de votre dossier ».

Santé
Dans le contexte de l'épidémie du coronavirus (Covid-19), les médicaments exclusivement composés de paracétamol sont désormais délivrés dans une certaine limite et leur vente par internet interdite. La vente par internet d'ibuprofène et d'aspirine est également suspendue. C'est ce qu'indique un arrêté paru au Journal officiel le 18 mars 2020.

Jusqu'au 31 mai 2020, la vente de médicaments exclusivement composés de paracétamol est réglementée :

Sans ordonnance, deux boîtes (500 mg ou 1g) peuvent être délivrées aux patients déclarant présenter des symptômes de type fièvre ou douleurs et une boîte dans les autres cas. Le nombre de boîtes dispensées est inscrit au dossier pharmaceutique malgré l'absence d'ordonnance.

Leur vente par internet est suspendue. Jusqu'au 31 mai 2020, la vente par internet de médicaments exclusivement composés d'ibuprofène et d'acide acétylsalicylique (aspirine) est suspendue.

L'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament) rappelle les règles de bon usage des médicaments contre la fièvre :

En cas de douleur et/ou de fièvre, notamment dans un contexte d'infection, il est préférable d'utiliser du paracétamol.



Branches
professionnelles,
nouveaux
territoires
de santé®!

SANTÉ - ÉPARGNE - PRÉVOYANCE - RETRAITE

Dans le cadre de l'ANI (accord national interprofessionnel), Malakoff Médéric vous accompagne pour mettre en place un régime de frais de santé sur mesure (diagnostic, prévention et accompagnement) afin de concilier, dans votre branche professionnelle, performance de l'entreprise et bien-être des salariés.

Votre contact : **Wilfried ROSSET**
au 04 50 10 05 81
wrosset@malakoffmederic.com



malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR